

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 288  
26 juin 2018**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-quatre-vingt-huitième (288<sup>e</sup>) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 26 juin 2018, à 19 h 00, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)      ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**COMMISSAIRES (QUORUM)**

M <sup>me</sup> Andrée-Anne AUBIN	(P)
M <sup>me</sup> Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(M)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE	(P)
M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS	(P)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10  
ABSENCES : 01  
TOTAL : 11

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M. Marc BERGERON	(P)
M <sup>me</sup> Julie BOURASSA	(P)
M <sup>me</sup> Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M <sup>me</sup> Maude TRÉPANIER	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Ouverture de la séance à 19 h 00.

À l'invitation du président, les membres du conseil observent un moment de silence à la mémoire de M. Paul Gérin-Lajoie, décédé le lundi 25 juin 2018, à l'âge de 98 ans. Monsieur Gérin-Lajoie fut le premier titulaire du titre de ministre de l'Éducation. Sa contribution d'envergure à l'évolution du Québec, à l'éducation publique (*par la création des commissions scolaires*), les fonctions qu'il a occupées à l'échelle nationale et internationale (*à l'ACDI entre autres*), de même que la création de la fondation et de la dictée qui portent aujourd'hui son nom, font de lui un géant de la société québécoise.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 mai 2018 (No 285) et des séances extraordinaires du mardi, 29 mai 2018 (No 286) et du mardi 19 juin 2018 (No 287)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 mai 2018 (No 285) et des séances extraordinaires du mardi, 29 mai 2018 (No 286) et du mardi 19 juin 2018 (No 287)
6. Prévisions budgétaires 2018-2019 (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
7. Calendrier des séances ordinaires du comité exécutif et du conseil des commissaires 2018-2019 (**Secrétariat général – Dossier d'information**)
8. Octroi de contrat – Location de photocopieurs multifonctions (**Service des ressources matérielles- Dossier décision**)
9. Octroi de contrat – Installation d'un monte-personne – École Jeanne-Mance (**Service des ressources matérielles- Dossier décision**)
10. Projet d'entente relative à la décontamination du site du Centre Saint-Paul (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
11. Octroi de contrat – Programme d'aide au personnel (**Service des ressources humaines – Dossier d'information**)
12. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive – Personnel professionnel (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
13. Création de postes – Plan d'effectifs du personnel de soutien – Secteur général – 2018-2019 (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
14. Création de postes – Plan d'effectifs du personnel professionnel 2018-2019 (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
15. Annulation de non-renouvellement – Surplus de personnel – Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
16. Horaire d'été 2018 (**Service des ressources humaines – Dossier d'information**)

**SUITE, PAGE 2**

Initiales  
du président

17. Mandat d'achat d'équipements numériques – Mesure des combos numériques SAR-220-2018 de Collecto services regroupés en éducation – Adhésion (**Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision**)
18. Reddition de comptes – Programme d'étude – Épilation (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
19. Renouvellement d'entente – Service aux entreprises (**Direction générale – Dossier de décision**)
20. Motions de félicitations
  - 20.1 Rencontre « *Moi, passeur culturel* » (Mme Guylaine Lavigne – **Dossier de décision**)
  - 20.2 M. Yann Lanoie (Mme Élisabeth Jutras – **Dossier de décision**)
- 21 Liste des chèques émis (Mme Manon Rivard)
- 22 Période réservée au comité de parents
- 23 Période réservée au président
- 24 Période réservée à la direction générale
- 25 Affaires nouvelles
  - 25.1 Abolition de poste - Plan d'effectifs du personnel de soutien - Secteur général - 2017-2018 (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
  - 25.2 Création de poste - Plan d'effectifs du personnel de soutien - Secteur général - 2017-2018 (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION CC : 2543/2018**

Une motion de félicitations (20.2 M. Yann Lanoie) est ajoutée à l'item 20, tandis que deux éléments sont inscrits à l'item 25 (*Affaires nouvelles*), en l'occurrence : 25.1 - Abolition de poste - Plan d'effectifs du personnel de soutien - Secteur général - 2017-2018 (Service des ressources humaines – Dossier de décision) et 25.2 Création de poste - Plan d'effectifs du personnel de soutien - Secteur général - 2017-2018 (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Il est proposé par Mme Marie-Claude Champagne et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

Dans un premier temps, Mme Céline Bérubé, membre du Club Rotary de Drummondville, présente deux élèves de 6<sup>e</sup> année, en l'occurrence Sarah Parenteau (*école Roméo-Salois*) et Justine Laprade (*école Frédéric-Tétreau*). Ces dernières sont les deux récipiendaires de bourses de 500 \$ octroyées par le Club Rotary et sa Fondation, par l'entremise du fonds créé par Feu Alonzo Malouin, Rotarien émérite. Chaque année, le Club Rotary procède à l'attribution de ces bourses, dans le cadre du volet « *À la poursuite de mes rêves* ». Elles soulignent l'engagement de ces deux élèves dans leur milieu. Sarah et Justine poursuivront leurs études en musique à l'école Jean-Rimbault en 2018-2019.

**SUITE, PAGE 4**

Initiales  
du président

Monsieur Jean-Guy René, de la Fondation Rotary, et M. Yvon Langevin, membre Rotary, procèdent à la remise des bourses, en présence de Mme Bérubé et du président de la commission scolaire, M. Jean-François Houle.

Dans un second temps, la mairesse de Saint-Lucien, Mme Diane Bourgeois, s'adresse au conseil. D'abord, Mme Bourgeois adresse ses félicitations à la directrice générale, Mme France Lefebvre, pour la présentation récente du *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR). Elle se réjouit des impacts qu'aura le PEVR sur l'éducation des enfants de sa municipalité.

D'autre part, elle remercie le conseil d'avoir adhéré, par voie de résolution, au principe de rétrocession de l'école des 2 Rivières à la commission scolaire. Elle fait aussi état d'une lettre adressée au président de la commission scolaire, laquelle fait part d'une offre de terrain pour agrandir l'école.

Madame Bourgeois questionne le président sur l'échéancier prévu pour le dépôt d'une demande d'agrandissement de l'école au ministère de l'Éducation. Le président indique que la demande (*en vertu du PQI*) est conditionnelle à l'acquisition du bâtiment par la commission scolaire. Cela dit, le président et la directrice générale prendront part à une rencontre avec les autorités municipales et les citoyens le mercredi 27 juin. La question de l'échéancier pourra alors être abordée.

### **3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

### **4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 22 MAI 2018 (NO 285) ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU MARDI, 29 MAI 2018 (NO 286) ET DU MARDI 19 JUIN 2018 (NO 287)**

**RÉSOLUTION CC : 2544/2018**

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par M. Alain Charest :

- que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 mai 2018 (no 285) et des séances extraordinaires du mardi, 29 mai 2018 (no 286) et du mardi 19 juin 2018 (no 287)

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 22 MAI 2018 (NO 285) ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU MARDI, 29 MAI 2018 (NO 286) ET DU MARDI 19 JUIN 2018 (NO 287)**

**RÉSOLUTION CC : 2545/2018**

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par M. Patrick Lagueux :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 mai 2018 (No 285) et des séances extraordinaires du mardi, 29 mai 2018 (no 286) et du mardi 19 juin 2018 (no 287).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales  
du président

**6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2019 (Service des ressources financières – Dossier de décision)**

Le conseil des commissaires doit adopter le budget de la Commission scolaire des Chênes pour l'exercice financier 2018-2019 et le transmettre au ministre (articles 277, 312, et 475 de la *Loi sur l'instruction publique*).

La directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, Mme Carmen Lemire, présente les prévisions budgétaires 2018-2019 et répond aux questions des commissaires à ce sujet. Il s'agit du premier budget à être adopté depuis la mise en place du comité de répartition des ressources, conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique.

**RÉSOLUTION CC : 2546/2018**

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Chênes doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 669 490 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2017 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 9 415 561 232 \$ en date du 1<sup>er</sup> mai 2018 en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 24 904 666 \$, en date du 1<sup>er</sup> mai 2018, a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 40 543 502 \$;
- un nombre de 38 905,36 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Manon Rivard:

- que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 166 128 829 \$ et des dépenses de 166 798 319 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU CONSEIL DES COMMISSAIRES 2018-2019 (Secrétariat général – Dossier d'information)**

Le calendrier 2018-2019 des séances ordinaires du comité exécutif et du conseil des commissaires (RENS-01) est déposé et joint à la présente, conformément au Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires (REG-03) et au Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif (REG-04).

**SUITE, PAGE 6**

EXTRAIT DU RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (REG-03) ET DU RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (REG-04).

1.1. Le jour et l'heure des séances ordinaires du conseil des commissaires sont fixés comme suit :

MOIS	JOUR	HEURE
Août	4 <sup>e</sup> mardi	19 h
Septembre	4 <sup>e</sup> mardi	19 h
Octobre	4 <sup>e</sup> mardi	19 h
Novembre	4 <sup>e</sup> mardi	19 h
Décembre	3 <sup>e</sup> mardi	19 h
Janvier	4 <sup>e</sup> mardi	19 h
Février	3 <sup>e</sup> mardi	19 h
Mars	4 <sup>e</sup> mardi	19 h
Avril	4 <sup>e</sup> mardi	19 h
Mai	4 <sup>e</sup> mardi	19 h
Juin	4 <sup>e</sup> mardi **	19 h

2.2 \*\*Lorsqu'un congé coïncide avec la date d'une séance régulière du conseil des commissaires, cette séance est reportée au jour ouvrable suivant.

1.2. Le jour et l'heure des séances ordinaires du comité exécutif sont fixés comme suit :

MOIS	JOUR	HEURE
Août	Dernier mardi précédant le 20 du mois	18 h 30
Novembre	4 <sup>e</sup> mardi	18 h 30
Mars	4 <sup>e</sup> mardi	18 h 30
Mai	4 <sup>e</sup> mardi	18 h 30

**CALENDRIER 2018-2019**  
**DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

<b>DATES DES SÉANCES</b>
<b>LES MARDIS</b>
28 août 2018
25 septembre 2018
23 octobre 2018
27 novembre 2018
18 décembre 2018
22 janvier 2019
19 février 2019
26 mars 2019
23 avril 2019
28 mai 2019
25 juin 2019

Les séances du conseil des commissaires débutent à **19 h**.

**CALENDRIER 2018-2019**  
**DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

<b>DATES DES SÉANCES</b>
<b>LES MARDIS</b>
14 août 2018*
27 novembre 2018
26 mars 2019
28 mai 2019

Les séances du comité exécutif débutent à **18 h 30**.

\* Séance du comité exécutif seulement

Initiales  
du président

**8. OCTROI DE CONTRAT - LOCATION DE PHOTOCOPIEURS  
MULTIFONCTIONS** (Service des ressources matérielles - Dossier de décision)

*Le président, M. Jean-François Houle, informe le conseil qu'il se retirera volontairement des discussions portant sur le présent sujet et s'abstiendra de se prononcer sur celui-ci.*

*Il cède donc momentanément la présidence de la séance à Mme Isabelle Marquis, vice-présidente et quitte la salle du conseil.*

**MADAME ISABELLE MARQUIS, VICE-PRÉSIDENTE, PRÉSIDE L'ASSEMBLÉE**

Dans le cadre du renouvellement des photocopieurs, il est nécessaire de procéder au remplacement de plusieurs appareils, compte tenu de leur âge avancé, du coût d'opération croissant et de la désuétude technologique. Le nombre important d'appareils à remplacer offre la possibilité d'obtenir des coûts avantageux. Pour ce faire, le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public.

L'appel d'offres vise le remplacement de cinquante-deux (52) photocopieurs multifonctions avec une option de remplacement pour quatorze (14) appareils supplémentaires dans une quarantaine d'établissements de la commission scolaire sur la base d'un contrat de location d'une durée de cinq (5) ans avec une année d'option.

Conformément aux documents d'appel d'offres, les soumissions ont été ouvertes le 18 juin 2018 à 11 h. Le Service des ressources matérielles a procédé aux vérifications, notamment quant à l'exactitude du prix soumis, à l'admissibilité des soumissionnaires et à la conformité des soumissions pour ensuite formuler sa recommandation. Le compte rendu de l'ouverture des soumissions ainsi que la recommandation est présenté.

**RÉSOLUTION CC : 2547/2018**

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer plusieurs appareils;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir des coûts avantageux grâce à la valeur importante du contrat;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre 65.1) et le *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 2);

CONSIDÉRANT la *Politique d'achat de biens et services* (SRM-POL-01) en vigueur;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des ressources matérielles.

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Marie-Claude Champagne :

- d'octroyer le contrat de location des photocopieurs multifonctions, d'une durée de cinq (5) ans avec une année d'option, à l'entreprise Buropro Citation inc., qui a présenté la plus basse soumission conforme, au montant de 921 211.56 \$ (avant taxes). Ce prix sera ajusté en fonction des quantités de copies réellement consommées par chacun des appareils;
- d'autoriser le président ou la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS HOULE, PRÉSIDENT, RÉINTÈGRE LA SALLE DU CONSEIL ET REPREND LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

**9. OCTROI DE CONTRAT - INSTALLATION D'UN MONTE-PERSONNE - ÉCOLE JEANNE-MANCE (Service des ressources matérielles- Dossier de décision)**

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX IMMEUBLES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (MESURE 30850)*.

Le projet consiste à l'installation d'un monte-personne dans le bloc central de l'école.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 7 juin 2018.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 21 juin 2018, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront en juillet 2018 pour se prolonger jusqu'en octobre 2018.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX IMMEUBLES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (MESURE 30850)*. L'estimation budgétaire des professionnels mandatés est de 337 028.00 \$ avant taxes.

**RÉSOLUTION CC : 2548/2018**

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX IMMEUBLES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (MESURE 30850)*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

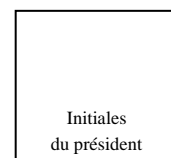
CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'octroyer le contrat pour l'installation d'un monte-personne à l'école Jeanne-Mance à l'entreprise Deshaies et Raymond inc., au montant de 297 650.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**10. PROJET D'ENTENTE RELATIVE À LA DÉCONTAMINATION DU SITE DU CENTRE SAINT-PAUL (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

En 2012, la Commission scolaire des Chênes et M. Roger Dubois (*Roger Dubois inc.*) ont convenu d'une entente d'échange de propriétés de gré à gré. La commission scolaire avait informé M. Dubois de l'existence de sol contaminé sur le terrain du Centre Saint-Paul et s'était engagée à lui remettre un certificat de décontamination.

La commission scolaire avait retenu les services d'une firme spécialisée pour procéder à la décontamination du sol. Les travaux (*traitement in situ*) n'ont cependant pas permis d'éliminer la contamination, notamment sous le bâtiment.

Cette situation a empêché M. Dubois d'utiliser le bâtiment depuis son acquisition. Il a donc subi des pertes financières ainsi que la perte de jouissance du terrain et du bâtiment.

Les parties conviennent que la démolition du bâtiment et l'extraction du sol représentent la meilleure façon de procéder.

Les dépenses encourues seront assumées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

**RÉSOLUTION CC : 2549/2018**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes et M. Roger Dubois (*Roger Dubois inc.*) ont convenu d'une entente d'échange de propriétés de gré à gré en 2012;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire avait informé M. Dubois de l'existence de sol contaminé sur le terrain du Centre Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire s'est engagée à remettre un certificat de décontamination à M. Dubois;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a retenu les services d'une firme spécialisée pour procéder à la décontamination du sol;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés n'ont pas permis d'éliminer la contamination du sol, notamment sous le bâtiment;

CONSIDÉRANT que cette situation a empêché M. Dubois d'utiliser le bâtiment depuis le moment de son acquisition;

CONSIDÉRANT que M. Dubois a subi des pertes financières ainsi que la perte de jouissance du terrain et du bâtiment;

CONSIDÉRANT que toutes les parties conviennent que la démolition du bâtiment pour extraire le sol contaminé représente la meilleure façon de faire qui puisse assurer l'élimination de la contamination du site;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur assume les coûts liés à l'entente.

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- d'autoriser le président de même que la directrice générale ou la personne qui lui succédera à signer l'entente convenue entre les deux parties.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales  
du président

**11. OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME D'AIDE AU PERSONNEL**  
(Service des ressources humaines – Dossier d'information)

Le 27 mars 2018, le conseil des commissaires adoptait une résolution autorisant la participation de la Commission scolaire des Chênes au *Regroupement d'achats pour les services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés de Collecto*. Cette participation était rendue nécessaire considérant l'échéance au 30 juin 2018 du contrat actuel avec la firme Morneau Shepell pour la dispense de tels services.

Le 14 juin dernier, la commission scolaire était informée de l'adjudication du contrat à la firme Morneau Shepell, en fonction du prix ajusté le plus bas. Cette nouvelle entente entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**12. CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR MISE À LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE – PERSONNEL PROFESSIONNEL** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le régime de mise à la retraite de façon progressive a pour effet de permettre à une personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire.

Seule la personne à temps plein participant à l'un des régimes de retraite actuellement en vigueur peut se prévaloir du régime, et ce, une seule fois. La personne visée démissionne automatiquement et prend sa retraite à la fin de l'entente.

L'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission. L'acceptation de ces demandes de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive se veut conditionnelle à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

**RÉSOLUTION CC : 2550/2018**

CONSIDÉRANT que la convention collective, sous réserve de la décision de la commission scolaire, prévoit la possibilité de bénéficier d'un congé pour mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à une personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

CONSIDÉRANT la demande exprimée par l'employée, titulaire d'un poste de bibliothécaire au Service des ressources éducatives aux jeunes;

CONSIDÉRANT l'accord de la direction du service à cette demande.

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par M. Patrick Lagueux :

- d'accorder, sous réserve d'une entente préalable avec la commission scolaire sur la répartition du congé, celle-ci tenant compte des besoins du service, un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive à la personne ci-dessous mentionnée :

Marie-Christine Savoie  
Bibliothécaire  
SREJ

Durée : 5 ans  
Période du 2018-08-13 au 2023-08-12  
Congé : 2018-2023 : 20 %

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. CRÉATION DE POSTES - PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN  
- SECTEUR GÉNÉRAL - 2018-2019 (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

L'augmentation des investissements et la nécessité d'optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments exigent de se doter d'une ressource supplémentaire ayant notamment des compétences au niveau de la programmation et du fonctionnement des systèmes.

L'ajout d'une telle ressource permettra l'optimisation des séquences de contrôles des différents équipements servant au confort d'ambiance et au réajustement des points de consigne, l'amélioration du fonctionnement des systèmes en tenant compte de la consommation d'énergie et des impacts environnementaux et l'intervention efficace sur la gestion technique de bâtiment.

En outre, le déploiement des ressources au niveau de la gestion des projets de construction en sera optimisé.

**RÉSOLUTION CC : 2551/2018**

CONSIDÉRANT les investissements à venir au niveau du secteur des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'une ressource permettant l'optimisation de l'efficacité énergétique des bâtiments;

CONSIDÉRANT que cet ajout permettra un redéploiement des ressources affectées à la gestion des projets de réfection ou de construction de bâtiments;

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par le service des ressources matérielles à cet égard;

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs du personnel de soutien actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur conférant au comité exécutif ou au conseil des commissaires la création de postes au plan d'effectifs.

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par M. Gaétan Delage :

- de procéder à l'ajout du poste suivant, au plan d'effectif 2018-2019 du personnel de soutien, secteur général :

Technicienne ou technicien en bâtiment  
Service des ressources matérielles

35 heures/semaine

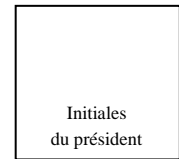
**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. CRÉATION DE POSTES - PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL  
PROFESSIONNEL 2018-2019 (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

La présente recommandation fait suite à l'introduction d'une mesure gouvernementale, *Accroche-toi en formation générale des adultes*. Cette mesure vise l'embauche ou le maintien de ressources professionnelles et de soutien à la formation générale des adultes.

Ces ressources ont le mandat d'accompagner les élèves ayant des besoins particuliers et de soutenir les enseignants accompagnant ces élèves dans chaque centre visé par la mesure. Le Centre a le choix des moyens qu'il entend déployer pour répondre aux besoins de ses élèves.

**SUITE, PAGE 13**



À la suite d'une consultation menée auprès de son personnel et suivant les orientations retenues par le centre, la direction soumet la recommandation d'embauche d'une ou d'un conseiller à la formation scolaire.

**RÉSOLUTION CC : 2552/2018**

CONSIDÉRANT la nouvelle mesure *Accroche-toi au secondaire*, découlant des règles budgétaires 2018-2019;

CONSIDÉRANT que cette mesure vise l'embauche ou le maintien de ressources professionnelles et de soutien à la formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT la consultation sur les besoins découlant de cette mesure, effectuée par la direction du Centre Sainte-Thérèse, auprès de son personnel, a mené à l'identification de celui-ci dans le cadre des tâches d'une ou d'un conseiller en formation scolaire;

CONSIDÉRANT que le centre a le choix des moyens qu'il entend déployer pour répondre aux besoins de ses élèves dans le cadre de cette mesure;

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs du personnel professionnel actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur conférant au comité exécutif ou au conseil des commissaires la création de postes au plan d'effectifs.

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par M. Patrick Lagueux :

- de procéder à l'ajout du poste suivant :

Conseillère ou conseiller en formation scolaire  
Centre FGA Sainte-Thérèse 35 heures/semaine

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. ANNULATION DE NON-RENGAGEMENT - SURPLUS DE PERSONNEL – PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

Le 22 mai 2018, le comité exécutif a adopté une résolution visant le non-renouvellement d'un enseignant en éducation physique et à la santé, au secondaire, conformément aux dispositions de l'article 5-3.00 de l'entente nationale; cette décision devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

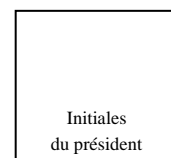
À la suite des résultats obtenus d'un nouveau décompte de clientèles, il ne s'avère plus nécessaire de procéder à ce non-renouvellement.

**RÉSOLUTION CC : 2553/2018**

CONSIDÉRANT la résolution du comité exécutif, du 22 mai 2018, prévoyant le non-renouvellement de monsieur Sébastien Guilbeault, enseignant au champ de l'éducation physique et à la santé au secondaire, au 1<sup>er</sup> juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le nouveau décompte des périodes du champ d'enseignement « éducation physique et à la santé au secondaire » permet l'annulation de ce non-renouvellement;

**SUITE, PAGE 14**



CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs.

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par Mme Marie-Claude Champagne :

- d'annuler la résolution prévoyant le non-rengagement de monsieur Sébastien Guilbeault au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. HORAIRE D'ÉTÉ 2018 (Service des ressources humaines – Dossier d'information)**

Depuis plusieurs années, durant la période estivale, le personnel administratif de la Commission scolaire des Chênes bénéficie de la possibilité de se prévaloir d'un horaire lui permettant de compléter ses heures de travail en 4,5 jours, soit du lundi au vendredi midi.

Après consultation des syndicats et associations, pour 2018, l'horaire d'été sera en vigueur pour la période du 4 juillet au 24 août 2018; les bureaux seront donc officiellement fermés, le vendredi en après-midi durant cette période.

**17. MANDAT D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES - MESURE DES COMBOS NUMÉRIQUES SAR-220-2018 DE COLLECTO SERVICES REGROUPÉS EN ÉDUCATION – ADHÉSION (Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision)**

Dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mandaté l'organisme Collecto services regroupés en éducation pour mener une collecte d'information auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux.

Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la mesure des combos numériques qui vise le déploiement dans l'ensemble des écoles du Québec d'un ensemble de gestes regroupant de la formation pour le personnel ainsi que l'accès à de l'équipement de pointe, et ce, dès la rentrée scolaire de septembre 2018.

Plus spécifiquement, ce projet d'acquisition s'inscrit dans le cadre des règles budgétaires du MEES par la mesure 50 767 – Mesure spéciale pour l'acquisition d'ensembles numériques.

L'enveloppe budgétaire associée à la mesure 50 767 est de 775 500 \$. Cette somme est composée de 15 000 \$, dédiée aux 47 bâtiments identifiés par le Ministère en mai 2018 auquel s'ajoute 1 500 \$ par bâtiment pour la commission scolaire afin de soutenir l'implantation des équipements acquis et couvrir certains frais tels les logiciels, les bornes sans fils et autres équipements périphériques.

**RÉSOLUTION CC : 2554/2018**

CONSIDÉRANT que la commission scolaire retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par Collecto;

Initiales  
du président

CONSIDÉRANT que le Ministère, dans le cadre de la règle d'investissement 50767, a mandaté l'organisme Collecto pour mener une collecte d'information auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit acquérir des équipements numériques dans le cadre de la mesure 50767 pour l'acquisition d'ensembles numériques pour la rentrée scolaire 2018;

CONSIDÉRANT que la mesure 50767 exige que les achats soient effectués à partir de la liste d'équipements présélectionnés qui a été diffusée lors de la collecte de souhaits par le Ministère en mai 2018 et qui sera officialisée en juillet 2018.

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin :

- de se joindre au regroupement d'achats d'équipements numériques de Collecto afin de se prévaloir de la mesure budgétaire 50767 et d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser un membre de la direction générale à agir comme représentant de la commission scolaire concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre de la mesure 50767;
- d'autoriser un membre de la direction générale à approuver les bons de commande ou autres documents requis dans le cadre de ce regroupement d'achats;
- d'autoriser la direction générale à approuver tout changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des contrats à intervenir s'il y a lieu.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18. REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'ÉTUDE – ÉPILATION** (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorisait en juillet 2016 la Commission scolaire des Chênes à offrir une version actualisée du programme d'études Épilation (5349).

Il informait la commission scolaire qu'elle était aussi admissible à une allocation maximale de 70 633 \$ (part du MEES dans la mesure 50580 *Financement de l'équipement de la formation professionnelle*) pour un coût total des équipements liés à l'implantation de ce programme évalué à 105 949 \$, le solde étant à la charge de la commission scolaire.

Les achats étant effectués, la commission scolaire doit effectuer sa reddition de compte et accompagner celle-ci d'une résolution du conseil des commissaires confirmant les dépenses.

Les dépenses totales de 104 626,57 \$ sont financées par une subvention dans le cadre de la mesure 50580-*Financement de l'équipement de la formation professionnelle*, pour un montant de 69 751 \$, le solde étant financé dans l'enveloppe de base pour le MAO en formation professionnelle.

**SUITE, PAGE 16**

Initiales  
du président

### **RÉSOLUTION CC : 2555/2018**

CONSIDÉRANT l'autorisation reçue par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à offrir la version actualisée du programme d'études Épilation;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire est admissible à une allocation maximale de 70 633 \$;

CONSIDÉRANT que le coût total estimé des équipements pour l'implantation de ce programme d'études est évalué à 105 949 \$;

CONSIDÉRANT que les divers achats ont été effectués, et que le sommaire des dépenses a été complété.

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- de confirmer au ministre que le tableau sommaire des dépenses représente les dépenses effectuées par la commission scolaire afin d'offrir la version actualisée du programme d'études Épilation dont le coût total s'élève à 104 626,57 \$, l'allocation du MEES étant de 69 751,04 \$.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **19. RENOUELEMENT D'ENTENTE – SERVICE AUX ENTREPRISES (Direction générale – Dossier de décision)**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la Commission scolaire des Chênes s'est jointe à la Commission scolaire des Bois-Francs et à la Commission scolaire de la Rivéraine pour offrir ses services de formation destinés aux entreprises.

À la suite de l'évaluation faite de cette offre régionalisée et de ce guichet unique, les représentants des trois commissions scolaires ont recommandé à leur conseil des commissaires de poursuivre l'entente après un ajustement au niveau du partage des surplus. Cette proposition reconnaît l'implication des parties et l'évolution du marché de l'emploi.

Les trois commissions scolaires bénéficient d'une amélioration d'expertise de son personnel dans le regroupement des Services aux entreprises et d'une plus grande efficacité. Le projet de protocole d'entente porte spécifiquement sur le fonctionnement du service aux entreprises regroupé ainsi que sur les liens à établir entre le SAE et certains autres champs d'activités connexes des Services de la formation professionnelle et des centres de formation professionnelle des trois commissions scolaires.

### **RÉSOLUTION CC : 2556/2018**

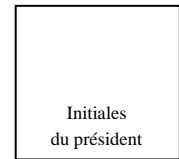
CONSIDÉRANT que les trois commissions scolaires bénéficient d'une amélioration d'expertise de son personnel dans le regroupement des services aux entreprises et ainsi d'une plus grande efficacité;

CONSIDÉRANT que ce regroupement permet d'offrir une gamme élargie de services de formation et d'aide technique aux entreprises et aux organisations dans un cadre de guichet unique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre ce regroupement en renouvelant le protocole existant.

**SUITE, PAGE 17**





Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par Mme Manon Rivard :

- que la commission scolaire procède au renouvellement du protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Riveraine, de la Commission scolaire des Bois-Francs et la Commission scolaire des Chênes relativement au regroupement des Services aux entreprises des trois commissions scolaires;
- que la commission scolaire autorise le président ou à défaut la vice-présidente et la directrice générale ou à défaut une des deux directrices générales adjointes à signer le protocole au nom de la commission scolaire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **20. MOTIONS DE FÉLICITATIONS**

### **20.1 RENCONTRE « MOI, PASSEUR CULTUREL »** (Mme Guylaine Lavigne – Dossier de décision)

#### **RÉSOLUTION CC : 2557/2018**

CONSIDÉRANT que le 8 juin dernier avait lieu à la Maison des arts Desjardins Drummondville la toute première édition de l'événement « *Moi, passeur culturel : la culture rencontre le milieu scolaire* »;

CONSIDÉRANT que cet événement était organisé conjointement par la Commission scolaire des Chênes, la Ville de Drummondville, la MRC de Drummond, la Maison des arts Desjardins Drummondville et des représentants du milieu artistique;

CONSIDÉRANT que cette activité avait pour objectif d'offrir un lieu de rencontre et d'échanges entre les différents acteurs du milieu culturel et ceux du milieu de l'éducation;

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la commission scolaire ont pu assister à des conférences, à des ateliers et visiter des kiosques d'artistes qui offraient leurs services aux écoles et que, par la même occasion, le milieu culturel a pu s'informer des programmes disponibles au niveau des ministères ainsi que des besoins du milieu scolaire;

CONSIDÉRANT la réussite de l'événement.

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par Mme Marie-Claude Champagne :

- de transmettre les hommages et félicitations du conseil à Mme Michelle Moreau, directrice adjointe du Service des ressources éducatives ainsi qu'au comité organisateur de l'événement « *Moi, passeur culturel : la culture rencontre le milieu scolaire* ».

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales  
du président

**20.2 MONSIEUR YANN LANOIE (Mme Élisabeth Jutras – Dossier de décision)**

**RÉSOLUTION CC : 2558/2018**

CONSIDÉRANT que M. Yann Lanoie, directeur des écoles Bruyère – Saint-Charles, a été récompensé pour son engagement professionnel, en recevant *l'Ordre de la reconnaissance locale*, lors de l'assemblée générale de la Fédération québécoise des directions d'établissement (FQDE), tenue à Québec;

CONSIDÉRANT que *l'Ordre de la reconnaissance locale* a pour objectif de récompenser les directions d'établissement qui se sont démarquées durant leur carrière;

CONSIDÉRANT que l'on a reconnu, en M. Lanoie, un homme d'équipe et de projet, orienté vers les besoins des élèves;

CONSIDÉRANT ses engagements présents et passés (*CFER des Chênes, partenariat avec les transports scolaires pour offrir des déjeuners aux élèves en adaptation scolaire, Course des Chênes-toi – Bourret, réfection du parc-école de l'école Saint-Charles*).

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par Mme Isabelle Marquis :

- de transmettre les hommages et félicitations du conseil à M. Yann Lanoie, à la suite de l'hommage qui lui a été rendu par la FQDE.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (Mme Manon Rivard)**

La commissaire Manon Rivard a obtenu la réponse à ses interrogations sur la liste des chèques émis # 230.

Certains commissaires expriment leur point de vue sur la gestion de certaines dépenses autorisées à du personnel enseignant par des directions d'établissement (*et remboursées*). Le conseil pourra amorcer une réflexion à ce sujet ultérieurement.

**22. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS**

Madame Julie Bourassa, commissaire-parent, fait un bref bilan de la soirée reconnaissance des parents bénévoles, tenue le 20 juin 2018. Elle souligne l'implication des mesdames Vicky Martel et Cathy Desloges dans l'organisation de cet événement et remercie les élus et directions d'établissement qui étaient présents à cette occasion. Une reconnaissance particulière a été rendue à mesdames France Lefebvre et Chantal Sylvain.

**23. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT**

Monsieur le président, Jean-François Houle, livre son bilan de la dernière année et des activités auxquelles il a pris part dans l'exercice de ses fonctions (en compagnie de ses collègues et des directions de service):

- 25 soirées (ateliers, séances du conseil des commissaires ou du comité exécutif);
- 16 assemblées publiques (ordinaires ou extraordinaires);
- 3 formations (locales et/ou régionales);
- 40 rencontres hebdomadaires avec la directrice générale;
- Signature de nombres de documents;

**SUITE, PAGE 19**

Initiales  
du président

- Entrevues dans les médias régionaux;
- Représentation de la commission scolaire dans le cadre de différents événements;
- Représentation de la commission scolaire au sein de commissions permanentes de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);
- Présence aux conseils généraux et rencontres PDG de la FCSQ;
- Production d'une lettre aux contribuables dans le cadre de l'émission des comptes de taxe scolaire;
- Présentation du rapport annuel de la commission scolaire devant différents partenaires locaux;
- Rencontres politiques avec les députés, maires et collègues présidents;
- Présidence du comité de sélection de la nouvelle direction générale.

Cela étant dit, M. Houle profite du temps qui lui est imparti pour saluer Mme France Lefebvre, pour qui il s'agit d'une dernière séance du conseil avant son départ à la retraite. Il souligne l'éclairage toujours pertinent fourni par Mme Lefebvre dans les différentes prises de décision du conseil.

Il remercie ses collègues commissaires de même que l'ensemble du personnel, au terme d'une année 2017-2018 bien remplie. Il souhaite de bonnes vacances à toutes et tous.

## **24. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Avant de quitter ses fonctions de directrice générale, Mme Lefebvre remercie les membres du conseil pour la qualité de leur écoute et leur contribution à l'éducation publique depuis son entrée en fonction. Elle se dit choyée de l'accueil qui lui a été réservé. Elle remercie l'équipe de gestion pour son soutien et sa loyauté.

Elle est particulièrement fière de l'adoption récente du *Plan d'engagement vers la réussite* qui, selon elle, apportera une bonne dose d'énergie à l'ensemble de l'organisation.

## **25. AFFAIRES NOUVELLES**

### **25.1 ABOLITION DE POSTE - PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN - SECTEUR GÉNÉRAL - 2017-2018** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Depuis l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur général, au mois de mai 2018, une augmentation de clientèle importante amène le Service des ressources humaines à revoir sa planification en terme d'heures octroyées pour les fins de secrétariat.

Ainsi, l'ajout d'un groupe de préscolaire 4 ans, l'arrivée d'un groupe aux fins de dispense du programme « Kangourou » ainsi que l'augmentation de deux groupes au préscolaire 5 ans, justifie cette réflexion.

Enfin, la vacance actuelle du poste permet à la commission scolaire de procéder à son abolition., en conformité avec les dispositions de la convention collective, dans le but de procéder simultanément, à une création d'un poste équivalent, avec un nombre d'heures bonifié.

**SUITE, PAGE 20**

**RÉSOLUTION CC : 2558/2018**

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle de l'école l'Aquarelle, notamment causée par l'arrivée du programme Kangourou, la création d'un poste de préscolaire 4 ans et l'ajout de deux classes au préscolaire 5 ans, en vue de l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT la vacance actuelle du poste de secrétaire d'école St-Simon/ L'Aquarelle à raison de 17 h 30 par semaine;

CONSIDÉRANT qu'en fonction des besoins et des calculs établis par les objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières, le nombre d'heures de ce poste s'avère insuffisant;

CONSIDÉRANT que la convention collective S6 applicable au personnel de soutien et actuellement en vigueur, implique l'abolition d'un poste lorsque le nombre d'heures doit en être modifié;

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs du personnel de soutien actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur conférant au comité exécutif ou au conseil des commissaires l'abolition de postes au plan d'effectifs.

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- de procéder à l'abolition du poste suivant, au plan d'effectif 2017-2018 du personnel de soutien, secteur général :

Secrétaire d'école  
École St-Simon / l'Aquarelle

17 h 30 heures/semaine

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**25.2 CRÉATION DE POSTE - PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN - SECTEUR GÉNÉRAL - 2017-2018** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

À la suite à l'abolition du poste de secrétaire d'école de l'école institutionnelle St-Simon/l'Aquarelle en vue de bonifier les heures de celui-ci et ainsi répondre au besoin de l'établissement, il vous est recommandé de procéder à la création d'un poste de 27 heures de secrétaire d'école, aux établissements St-Simon/l'Aquarelle.

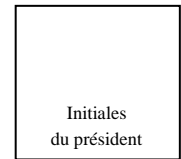
**RÉSOLUTION CC : 2559/2018**

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de secrétaire d'école de 17 h 30 aux établissements de St-Simon et l'Aquarelle;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle de l'école l'Aquarelle, notamment causée par l'arrivée du programme Kangourou, la création d'un poste de préscolaire 4 ans et l'ajout de deux classes au préscolaire 5 ans, en vue de l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que cet ajout est conforme aux calculs établis par les objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières;

**SUITE, PAGE 21**



CONSIDÉRANT le plan d'effectifs du personnel de soutien actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT la convention collective S6 applicable au personnel de soutien et actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur conférant au comité exécutif ou au Conseil des commissaires la création de postes au plan d'effectifs.

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Marie-Claude Champagne :

- de procéder à l'ajout du poste suivant, au plan d'effectif 2017-2018 du personnel de soutien, secteur général :

Secrétaire d'école  
École St-Simon / l'Aquarelle

27 heures/semaine

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

**Bernard Gauthier**

**Jean-François Houle**